

As WRITTEN

*Mission Permanente
de la République du Bénin
auprès des Nations Unies*



*Permanent Mission of
the Republic of Benin
to the United Nations*

*4 East 73rd Street, New York, N. Y. 10021
Tel: (212) 249-6014 Fax: (212) 734-4735*

DELEGATION DU BENIN

21 EME SESSION **EXTRAORDINAIRE** DE L'ASSEMBLEE
GENERALE CONSACREE A L'EXAMEN ET A L'EVALUATION
DU PROGRAMME D'ACTION DU CAIRE SUR LA
POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT

INTERVENTION

DE

MONSIEUR ALBERT AGOSSOU

CONSEILLER TECHNIQUE DU MINISTRE
DU PLAN, DE LA RESTRUCTURATION
ECONOMIQUE ET DE LA PROMOTION DE
L'EMPLOI

CHEF DE DELEGATION

NEW YORK, LE 1ER JUILLET 1999

Monsieur le Président,

La Déléagtion du BENIN au nom de laquelle j'ai l'honneur de prendre la parole tient à vous dire combien elle est heureuse de vous voir presider depuis hier les travaux de cette 21e Session Extraordinaire de l'Assemblée Générale consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme d'Action du Caire sur la Population et le Developpement.

Monsieur le Prhident,

En adoptant par consensus il y a cinq (5) ans le Programme d'Action du Caire sur la Population et le Developpement, nos Etats ainsi que les Institutions Internationales se sont engages a, prendre désormais en compte dans l'élaboration des plans de développement les questions liées à la croissance démographique afin d'améliorer la qualité de vie des populations.

La Delegation Beninoise voudrait saisir l'occasion que lui offre la présente Session pour s'enrichir des experiences des autres pays et leur faire part des actions entreprises au BENIN dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'Action du Caire.

A cet égard et fidèle à ses engagements, mon Pays, la République du BENIN, a pris d'importantes mesures pour traduire dans la réalité qui est la sienne les recommandations contenues dans ledit Programme.

Dans le domaine de la population et des strategies, le Gouvernement Béninois a adopté en Mai 1996 ce que nous appelons la Déclaration de Politique de Population (LA DEPOLIPO) dans laquelle sont définis les domaines prioritaires de ses

actions et interventions visant l'amélioration effective et **constante** des conditions de vie de la population. Cette Déclaration sert de **repère** pour la mise en place progressive d'un cadre institutionnel et programmatique des différentes activités de population au BENIN. Ces objectifs sont **fondés** sur l'interdépendance entre *population, croissance économique soutenue et développement durable, entre égalité des sexes, promotion de la femme, rôle et droits de la famille, droits en matière de reproduction, éducation, créations d'emplois et environnement.*

Inspire toujours par le Programme d'Action du Caire, le BENIN a **élaboré** une **stratégie** appelée *Minimum Social Commun* validé par un colloque international tenu à COTONOU en 1997. Le *Minimum Social Commun* qui vise à **améliorer** la **qualité** de vie des **ménages**, recouvre un ensemble de **besoins** de base de la population à satisfaire dans cinq (5) domaines essentiels: la **santé**, **l'éducation**, **l'alimentation**, le développement de la **capacité** des populations à **générer** la **richesse** et le **desenclavement** des **localités**.

La mise en oeuvre de cette stratégie a permis des **progrès** sensibles dans la connaissance de la situation de la population beninoise indispensable pour corriger les tendances démographiques et **certain**s comportements sociaux non favorables au développement humain durable.

Dans le **domaine** de la **santé** de la reproduction, le Gouvernement Beninois en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la Population et d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux a **développé** des activités visant à assurer des **soins** de **santé** y compris des services de **santé** de la reproduction et de planification familiale.

Outre l'extension des zones et infrastructures sanitaires, ces initiatives ont permis d'accroître la **couverture vaccinale** et la **prévalence**

contraceptive et par voie de conséquence de **réduire la mortalité** maternelle et infantile.

Dans le **domaine** du plaidoyer à l'appui des programmes de population, le BENIN a **développé grâce** à des actions orientées vers des groupes cibles bien choisis une meilleure perception des interrelations entre la *dynamique démographique et le développement économique et social* ainsi qu'une meilleure perception du rôle et du statut de la femme dans le processus du développement durable.

Ces **résultats** ont été possibles **grâce** à un partenariat souple et dynamique qui s'est mis en place **avec** les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et la **Société Civile**, ce qui **permet** de relayer les actions et initiatives du Gouvernement. Ils ne l'auront **pas été** non plus sans une Coopération SUD - SUD qui a permis de **fructueux échanges**.

C'est le lieu et l'occasion de remercier **tous** nos partenaires au développement pour l'appui technique et financier **qu'ils** ne cessent d'apporter au BENIN dans le cadre de **l'amélioration** des conditions de vie des populations.

Monsieur le Président,

L'un des points importants du Programme auquel le Gouvernement Béninois attache un **intérêt** tout particulier est le rôle fondamental de la famille dans **l'éducation** et le maintien de la cohésion **sociale**. Comme l'indique la Déclaration Universelle des droits de **l'homme**, la famille est le noyau central de la **société** et en tant que tel, contribue au développement.

Ce rôle de la famille a été reconnu par l'OUA, la Commission Economique pour **l'Afrique** et la Banque Africaine de Développement qui, dans une Déclaration commune, ont **souligné** l'importance de

la famille en Afrique. Ma Delegation **réaffirme** ici la **pleine** adhésion du BENIN à cette Déclaration.

La place fondamentale qu'occupe la famille dans la **stratégie globale** de développement du pays a amené le Président de la République S.E.M. **MATHIEU KEREKOU** à créer un **Ministère** chargé de la protection **sociale** et de la famille lors du remaniement **ministériel** intervenu le 22 Juin 1999 dernier. **C'est** dire toute **l'importance** qu'attache mon Pays au **rôle** de la cellule familiale dans le processus du développement durable pour le plus grand bénéfice des populations.

Monsieur le Président,

Si, à travers nos **débats**, nous pouvons nous **réjouir** de **l'intérêt** qu'ont **accordé** nos Etats à **l'application** du Programme d'Action du Caire sur la Population et le Développement et des résultats non **négligeables** qui ont **été** enregistrés, nous devons maintenant prendre des résolutions hardies, sur la base des nombreux obstacles et contraintes de tout genre rencontrés, pour la poursuite de la mise en oeuvre **dudit** Programme.

Dans ce **contexte**, le BENIN soutient pleinement les nouvelles mesures **proposées** dans le document **élaboré** par le Comité Préparatoire et qui sera soumis à l'adoption de **l'Assemblée** à la fin de ses travaux.

Quelle que soit la pertinence de ces mesures, il est important de souligner que des résultats **positifs** ne peuvent être obtenus, des objectifs comme **l'amélioration** des conditions de vie des populations et **l'élimination** de la **pauvreté** dans les pays en développement en général et dans les **pays** africains en particulier ne peuvent être atteints sans une mobilisation accrue de **ressources** financières internationales et sans un allègement

substantiel du poids écrasant de la dette de ces pays.

Ma Délégation voudrait souligner par là le rôle que joue et devra continuer de jouer la coopération internationale dans la mise en oeuvre du Programme d'Action du Caire. Cette coopération devra s'accroître et s'améliorer pour favoriser le développement des initiatives locales et le renforcement de l'utilisation de l'expertise nationale et régionale dans ce domaine.

C'est pour cette raison que ma Délégation invite la Communauté Internationale à augmenter dans un élan de solidarité sa contribution financière dans le cadre de la poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'Action du Caire.

Monsieur le Président, Je vous remercie.

/jb.